

DEPARTEMENT :
PAS -DE-CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-043

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur BODART Geoffrey, responsable de l'ESDI football domicilié à BUSNES – 9 résidence les anelles – rue de la brasserie, sollicitant l'autorisation d'ouvertures temporaires de débits de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes au complexe Edmond Mille :

- Le samedi 4 mars 2023 de 5 heures 45 à 23 heures,
- Le dimanche 5 mars 2023 de 5 heures 45 à 23 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Vu l'agrément n° 6116 du 6 décembre 1949

OBJET :

**Autorisation d'ouvertures
temporaires de débits de boissons
des 1^{er} et 3^{ème} groupes.**

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur BODART Geoffrey, responsable de l'ESDI football est autorisé à ouvrir des débits de boissons temporaires des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 4 mars 2023 de 5 heures 45 à 23 heures et le dimanche 5 mars 2023 de 5 heures 45 à 23 heures au complexe Edmond Mille à Isbergues à l'occasion de brocantes.

À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt et un février deux mil vingt-trois.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' and 'AIRE-SUR-LA-LYS' around a central emblem. The signature is a cursive script that loops around the stamp.